COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 18.01.2013

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux

Présidente :	Buchet Bulliard Catherine (UDC)
Membres :	Patrick Aubort (PLR)
	Susanne Cornaz (PLR)
	Bassam Degerab (Les Verts)
	Joe (Joseph) Filippone (PLR)
	Marcel Muggli (SOC)
	Amiira Neff (SOC)
	Christophe Privet (ML)
	Heinz Schoeneich (PLR)
	Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'examen du rapport 32/2012 s'est réunie le lundi 14 janvier 2013 à 18h30 dans la salle de conférence du service de l'Urbanisme. Tous les membres de la commission désignés par le Conseil communal étaient présents.

La Municipalité était représentée par M. Christian Neukomm, conseiller municipal en charge de l'Urbanisme et Equipements publics, accompagné de M. Jean-Lou Barraud, chef de service. La commission remercie ces personnes pour les renseignements fournis lors de celle-ci.

Le rapport, très succinct dans sa forme, a suscité de nombreux commentaires de la part des commissaires présents. Par la voix de quelques commissaires, quasi l'ensemble des personnes ont opiné du chef lorsque la durée entre la motion et le rapport a été évoquée. Effectivement, 10 ans entre sa prise en considération et le rapport, il y a de quoi en laisser plus d'un perplexe. D'autant, et un commissaire le rappelle, qu'il semblerait que sa prise en considération avait été acceptée à l'époque à l'unanimité.

Les commissaires ont longuement débattu de la question 'le rapport, répond-il ou non à la motion déposée en 2003 par M. W. Martz ?' Les membres présents se sont montrés divisés là-dessus. Deux positions ont émergé : ceux qui pensent que le rapport n'y répond pas et ceux qui préfèrent orienter la discussion sur les actions déjà initiées par la Commune, actions proches de celles qui auraient pu correspondre à un Agenda 21.

Plusieurs commissaires expriment tout de même leur satisfaction quant au travail réalisé ces dernières années tout en soulignant que finalement il tient compte des exigences du développement durable. 'C'est comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir' ajoute un commissaire. La plupart aurait juste souhaité recevoir un document plus complet et peut-être, avec des positions plus marquées sur les actions d'ores et déjà entreprises ainsi que les coûts occasionnés.

M. Neukomm en profite pour préciser que la brochure intitulée « déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable », et distribuée en même temps que le rapport, est à ce jour et pour la suite, l'outil de travail qui va permettre à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un Agenda 21.

Un commissaire relève que les 5 domaines où la Commune s'engage pour agir (dans la mesure de ses moyens) restent une projection sur l'avenir et certaines actions ne seront pas faciles à définir. Il se demande toutefois qui va établir les critères

d’appréciation et/ou les indicateurs afin que les actions soient validées. Il pose également la question de savoir si aujourd’hui, pour certains indicateurs, il y a déjà une mesure initiale disponible, afin de la comparer ultérieurement. Les commissaires espèrent que ces questions seront intégrées dans la réflexion globale et que les membres du Conseil communal recevront des réponses claires par la suite.

En effet, des commissaires s’interrogent sur le financement de ces actions. La réponse apportée par M. Neukomm est que, jusqu’à ce jour, de l’évaluation de départ (‘Facteur 21’) à l’aboutissement de la déclaration d’engagement, tous ces coûts ont été absorbés par le budget courant. Suite à cette remarque, il ressort clairement que les commissaires désirent que la Municipalité revienne rapidement, par voie de préavis, auprès du Conseil communal pour pouvoir effectivement connaître clairement les priorités des actions à venir qui répondront à un Agenda 21 local, dans quel délai et quels seront les moyens financiers qui seront mis à disposition. Il semble que le délai de deux ans cité dans le rapport semble un peu long à certain.

Pour conclure, et sur la demande d’un commissaire, M. Neukomm s’engage formellement devant ce Conseil communal à élaborer un agenda 21 local, avec un programme d’actions détaillées, d’ici au 25 juin 2014.

Après plus d’une heure et quart de discussion, les commissaires présents sont prêts à voter. La plupart sont favorables à ce rapport, surtout favorable à ce que la Municipalité aille de l’avant sur ce thème.

Amendement

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 32/2012 de la Municipalité du 2 novembre 2012 en réponse à la motion (ancienne) de M. W. Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la commune de Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De prendre acte du présent rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. W. Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux.

8 oui, 1 non, 1 abstention.

La présidente-rapporteuse
Buchet Bulliard Catherine (UDC)